

# MAIRIE INGRANNES

45450

Tel : 02 38 57 13 08

mairie.ingrannes@wanadoo.fr

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf septembre à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : le 2 septembre 2024

**Nombre de conseillers** : 12

**Nombre de présents** : 11

**Nombre de conseillers ayant donné procuration** : 1

**Nombre de votants** : 12

**Etaient présents** :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoint

BAIN Guillaume (arrivé à 19h13), BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MOUSSIER Loïc et PERY Célie, conseillers.

**Absent ayant donné procuration** :

MICHAUX Dany ayant donné pouvoir à POILANE Eric

Début de séance : 19h05

## ◆ ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Christophe MASSAS est élu secrétaire de séance.

La séance a commencé avec la présentation par la secrétaire du syndicat des eaux (SIAEP) de l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable réalisée par la société HADÈS. Cette étude intervient 2 ans avant la reprise de compétence « eau et assainissement » par la Communauté de Communes des Loges, ce qui permet de connaître de façon précise l'état de nos réseaux juste avant ce transfert.

*Arrivée de Guillaume BAIN à 19h13 pendant la présentation*

## ◆ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) de l'année 2023

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable du SIAEP.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SIAEP.**

Votes : 12            pour : 12            contre : -            abstention : -

#### ◆ PROGRAMME CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION « EN SCÈNE » AU DÉPARTEMENT

Par mail du 26 juillet 2024, la personne chargée de mission projets culturels nous a indiqué que la demande « En Scène » effectuée par la commune par délibération 2024-022 était erronée (tarif, intitulé, manque d'éléments) et nous demande de prendre une nouvelle délibération concernant la demande de subvention.

Pour rappel, Mme CECCALDI Valérie, Présidente de l'association « La Clairière » a envoyé par mail en date du 3 avril 2024 une demande pour la représentation du samedi 19 octobre 2024 :

- le samedi 19 octobre 2024 à la salle polyvalente d'Ingrannes, le spectacle « ANGÉLINE-chansons en duo piano-voix » par Angéline CARRION en duo piano-voix avec Emmanuel LE POULICHET, coût artistique : 550.00 € TTC

Vu le spectacle proposé dans le cadre du festival « Résonances 2024 d'Ingrannes » qui se tiendra le 19 octobre 2024,

Vu les possibilités de subventionnement du Conseil Départemental à hauteur de 60% du spectacle soit 330.00 €,

Vu le contrat proposé,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

**- d'organiser le spectacle suivant à Ingrannes :**

**- le spectacle « ANGÉLINE duo en piano-voix » par Angéline CARRION en duo piano-voix avec Emmanuel LE POULICHET, coût artistique : 550.00 € TTC à la salle polyvalente d'Ingrannes le 19 octobre 2024**

**- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec les artistes,**

**- Décide d'inscrire cette dépense à l'article 623 du budget primitif.**

**- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental le subventionnement de ce spectacle dans le cadre du dispositif « En Scène » à hauteur de 330. 00 €.**

Votes : 12            pour : 12            contre : -            abstention : -

#### ◆ DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT FAPO (VOLET 3bis)

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de l'aide aux communes à faible population- FAPO (volet 3 bis), l'aide du Département du Loiret pour le dossier suivant : « **Acquisition tracteur-tondeuse** »

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 4 799.00 € TTC

Projet	HT	TTC	Subvention
Tracteur-tondeuse	3 999.17 €	4 799.00 €	3 197.74 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 997.17 €</b>	<b>4 799.00 €</b>	<b>3 197.74 €</b>

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la subvention « FAPO – aide aux communes à faible population (volet 3 bis) ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

- **Adopte le projet « Acquisition tracteur-tondeuse » pour un montant de 4 799.00 € TTC**
- **Sollicite une subvention de 3 197.74 € au titre de la subvention « aide aux communes à faible population - FAPO (volet 3 bis) » soit 80% HT du montant du projet.**
- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

Votes : 12 pour : 12 contre : - abstention : -

◆ **QUESTION DIVERSES :**

- Appel aux volontaires pour aider à l'organisation du concours de pétanque du samedi 14 septembre.

Fin de séance à 19h40

Le secrétaire de séance, Jean-Christophe MASSAS	Le Maire, Éric POILANE
	